

## Charte du bénévole en bibliothèque

La médiathèque municipale est un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à la culture, à l'information, à l'éducation et la formation de tous les citoyens. Elle constitue, organise, exploite, valorise et évalue ressources et services à ces fins.

Comme le précise le Conseil Économique et Social du 24 février 1993 : « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

Le but de cette présente charte est de formaliser la collaboration des bénévoles de la bibliothèque, de définir le rôle et la place de chacun et d'engager la collectivité de tutelle dans un processus de reconnaissance des services rendus.

L'équipe de la médiathèque composé du personnel bénévole et de la salariée vise tout particulièrement à :

- offrir un accès à la lecture et à l'information sous toutes leurs formes,
- contribuer à l'éducation tout au long de la vie,
- contribuer à la promotion et à la diffusion du patrimoine local, de l'innovation scientifique et de la création culturelle locale, nationale, internationale,
- faire de la médiathèque un espace public où les liens sociaux se nouent autour d'informations, de documents et d'œuvres sur tous les sujets et pour tous les publics,
- être au service des usagers pour les aider à utiliser au mieux les ressources de la médiathèque.

Pour s'épanouir dans cette activité, le bénévole en bibliothèque peut trouver de nombreuses motivations :

- Plaisir du partage de la lecture
- Plaisir de rencontrer d'autres personnes
- Plaisir de s'intégrer à une équipe
- Plaisir de se rendre utile, de conseiller, d'aider
- Plaisir de découvrir et de se former à une activité

Tout bénévole accueilli et intégré parmi le personnel de la médiathèque se voit remettre la présente charte. Elle définit la place des bénévoles dans ce service municipal qu'est la médiathèque.

Les personnes bénévoles participent au bon fonctionnement et à l'animation de la bibliothèque. Les bénévoles assurent ensemble un service public de qualité, ceux-ci sont indispensables notamment dans les petites communes.

Être bénévole à la médiathèque c'est allier plaisir et engagement.

Le travail de l'équipe qui associe salariée et bénévoles s'inscrit dans une logique de concertation. Les personnes bénévoles sont ainsi invitées à être force de proposition auprès du responsable de la bibliothèque qui les considère comme des collaborateurs

La médiathèque municipale s'engage à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
- Fournir une information claire sur les objectifs et le fonctionnement de la médiathèque,
- Fournir les moyens pour former à l'activité bénévole en bibliothèque,
- Confier au bénévole en bibliothèque une activité en lien avec ses compétences et sa disponibilité,
- Lui permettre de s'insérer et de s'épanouir au sein de l'équipe,
- Garantir au bénévole durant ses plages d'activité à la médiathèque la couverture d'une assurance responsabilité civile.

Le bénévole en bibliothèque s'engage à :

- Accepter les missions de la bibliothèque et se conformer à ses objectifs,
- Etre acteur du service municipal et assumer les obligations de la participation au service public (discrétion, réserve, moralité, probité, neutralité),
- Assurer l'accueil et l'information du public, participer aux tâches de prêt des documents, aux acquisitions des documents, aux animations et promotion de la médiathèque, aux partenariats locaux
- Assurer avec sérieux ses engagements au sein de l'équipe (respect des consignes, sens de l'accueil, connaissance du classement des ouvrages, ...)

A Savigneux,

Le .....

Le Bénévole,

Le Responsable,

Le Maire.